

L'investissement responsable en 5 questions

Q1

QU'ENTEND-ON PAR DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », comme l'a exprimé pour la première fois Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne en 1987 dans le rapport Brundtland. S'ensuivit alors une période de prise de conscience progressive par de plus en plus d'acteurs de la société civile, des organisations internationales et du secteur privé, jusqu'à l'adoption, en 2015, de l'Accord de Paris sur le climat et des 17 objectifs de développement durable par les Nations Unies.

Depuis, afin de mettre en oeuvre ces engagements, des réglementations ont été adoptées sur les continents américains, asiatiques et européens. En Europe, un plan ambitieux de nouvelles politiques et réglementations a été annoncé en 2019 avec le lancement du pacte vert pour l'Europe.

1987
1ère définition
du "développement durable"

2015
Accord de Paris sur le climat
Définition des 17 objectifs de
développement durable

2019
Lancement du pacte
vert pour l'Europe

Q2

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

L'acte d'investir peut se faire sur une multitude d'instruments : actions ou obligations sur le marché primaire, actions ou obligations sur le marché secondaire, fonds, produits structurés, produits non cotés, etc. Tous n'auront pas le même impact sur le développement des activités de l'entreprise choisie. Cependant, l'investissement responsable doit pouvoir s'appliquer à tout type d'instrument.

L'approche la plus ancienne des investisseurs dits "responsables" est d'exclure de leurs portefeuilles certains secteurs ou pratiques controversés.

Depuis la fin du 20e siècle, l'investissement responsable s'est élargi et d'autres approches ont émergé, se servant de critères extra-financiers de type Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'investissement responsable permet ainsi de favoriser des entreprises créatrices de valeur à long terme qui limitent les effets négatifs de leurs activités sur l'environnement et/ou la société ou qui apportent des solutions aux défis climatiques et/ou sociaux, tout en contribuant à la mise en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

2

Approches principales

1 Limiter les effets négatifs (par exemple : diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, améliorer la proportion de femmes dans les conseils d'administration)

2 Apporter des solutions (par exemple : traitement de l'eau, accès à l'éducation)

Q3

QUE REPRÉSENTENT LES CRITÈRES ESG ?

Ce sigle international, utilisé par la communauté financière, désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise qui constituent les 3 piliers de l'analyse extra-financière.

Grâce à ces critères, il est possible d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

Avec l'adoption des réglementations européennes, certains de ces critères ont été retravaillés pour davantage normer l'identification des effets négatifs et des activités dites "durables".

À propos de
La taxonomie européenne



E

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

S'intéressent aux impacts générés directement ou indirectement par l'entreprise sur l'environnement : les émissions de CO2, la consommation énergétique, les effets sur la biodiversité, les mesures relatives à la gestion et au tri des déchets, à la prise en compte de l'économie circulaire, mais aussi à la prévention des risques.

S

LES CRITÈRES SOCIAUX

Examinent le comportement de l'entreprise vis-à-vis de ses salariés (prévention des accidents du travail, formation, droit du travail, égalité femmes-hommes, dialogue social, etc.), mais aussi vis-à-vis de ses partenaires et clients finaux (gestion durable de la chaîne de sous-traitance, par exemple).

G

LES CRITÈRES DE GOUVERNANCE

S'attachent à des points comme l'indépendance du conseil d'administration ou sa diversité, la structure de gestion, les critères de rémunération des dirigeants, etc.

Q4

COMMENT MESURER LES EFFETS PRODUITS PAR LES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES SUR L'ÉCONOMIE, LE CLIMAT, LA SOCIÉTÉ ?

La mesure de l'intégration ESG en matière d'investissements responsables doit répondre à un reporting tout aussi rigoureux que celui des résultats financiers. C'est l'un des grands enjeux d'aujourd'hui.

Pour mesurer et rendre compte de cette intégration, les acteurs du marché financier communiquent sur leurs pratiques et leurs résultats au travers de rapports dédiés contenant différents indicateurs.

Il existe encore aujourd'hui une grande variété d'indicateurs et de modes de calcul. Ainsi, pour harmoniser les pratiques et permettre aux investisseurs de comparer plus objectivement les produits financiers intégrant ces critères de durabilité, le règlement « Disclosure », dit Sustainable Finance Disclosures Regulation (SFDR), de l'Union européenne impose, depuis mars 2021, aux acteurs du marché financier des règles de transparence renforcées.

À propos du
Règlement "Disclosure" (SFDR)

Q5

ÉNERGIES FOSSILES ET FINANCE DURABLE : EST-CE COMPATIBLE ?

Les énergies fossiles contribuent au réchauffement climatique. Il est vital de réduire fortement leur utilisation et de les remplacer par des énergies bas carbone.

Pour autant, nos économies et nos sociétés, qui se sont construites sur les énergies fossiles, ne peuvent pas s'en passer complètement aujourd'hui alors même qu'elles en dépendent encore largement pour des besoins aussi essentiels que le transport des individus ou des marchandises. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte de la crise énergétique que nous connaissons.

Le développement et le financement massifs de projets d'énergie bas carbone sont essentiels pour se désengager significativement des énergies fossiles et en accélérer ainsi la sortie. Dans ce contexte, certaines banques accompagnent les entreprises du secteur des énergies fossiles engagées dans une véritable transition de leur modèle, compatible avec la trajectoire fixée par l'Accord de Paris, et cessent en parallèle leurs relations commerciales avec celles qui ne sont pas engagées dans un plan de transition.

La Taxonomie européenne, issue du cadre réglementaire européen, est une sorte de dictionnaire des activités durables. Elle permet de les identifier, au sein des activités d'entreprises qui sont des "pure players" ou effectuent leur transition. Aujourd'hui, ces activités représentent des faibles proportions des chiffres d'affaires des entreprises traditionnelles mais l'objectif du pacte vert pour l'Europe et des autres initiatives similaires dans le monde est notamment de favoriser rapidement l'évolution de ces business models.

NOS EXPERTS VOUS ACCOMPAGNENT DANS LA RÉALISATION DE VOS PROJETS



Nos experts en investissement responsable sont à votre disposition pour vous accompagner face à une réglementation et des marchés en constante évolution.